Le
Grand Ouest
Toulousain

BUDGET PRIMITIF 2024

Le Grand Ouest Toulousain, communauté de communes

Le Grand Ouest Toulousain
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Table des matières

1. Préambule 3
1.1. Le cadre général 3
1.2. Les éléments de contexte 3
2. Le budget 2024 du Grand Ouest Toulousain. 4
2.1. La section de fonctionnement 4
2.1.1. Les recettes de fonctionnement par chapitre 4
Le chapitre 70 : Produits des services 4
Le chapitre 73 : Impôts et taxes 5
Le chapitre 013 : Atténuations de charges 5
Le chapitre 74 : Dotations et participations 6
Le chapitre 75 : Les autres produits de gestion courante 6
Le chapitre 77 : les produits exceptionnels 6
2.2.2. Les dépenses de fonctionnement par chapitre 6
Le chapitre 011 : charges à caractère général 6
Le chapitre 012 : les charges de personnel 8
Le chapitre 014 : atténuations de produits 8
Le chapitre 65 : autres charges de gestion courante 9
Le chapitre 66 : Les charges financières 9
Le chapitre 67: Les charges spécifiques 9
Le chapitre 68 : Provisions 9
2.2. La section d'investissement 10
2.2.1 Les recettes d'investissement par chapitre et opérations 10
Le chapitre 024 : Produits de cession 10
Le chapitre 10 : Les dotations, fonds divers et réserves 10
Le chapitre 13 : Les subventions d'investissement 11
Le chapitre 16 : emprunts et dettes assimilées 11
Le chapitre 4582 : Les opérations pour comptes de tiers 11
2.2.2 Les dépenses d'investissement par chapitre et opérations 12
Le chapitre 16 : emprunts et dettes assimilées 12
Les chapitres 20, 21 et 23 : immobilisations incorporelles, corporelles et travaux en-cours 12
Le chapitre 4582 : Les opérations pour comptes de tiers 15
3. Le Budget Annexe – Zones d'activités économiques 16
3.1. Le budget annexe ZAE 2024 : la section de fonctionnement 16
3.2. Le budget annexe ZAE 2023 : la section d'investissement 17
4. Le Budget Annexe – Zone d'activités économiques de Génibrat 18

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la communauté de communes, elle est disponible sur le site internet de la communauté.

1. Préambule

1.1. Le cadre général

Le budget primitif 2024 de la communauté de communes retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024.

Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 31 mars de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 15 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Il est à noter que la Communauté de Communes Le Grand Ouest Toulousain vote son budget primitif avant le vote du compte administratif et ne peut donc inscrire les excédents cumulés des années précédentes puisqu'ils n'auront pas été validés par le vote du compte administratif. Ils seront réintégrés en cours d'année par le vote du budget supplémentaire.

Les recettes inscrites au budget primitif sont donc les seules recettes prévisionnelles de l'année 2024.

Enfin, à compter du 1er janvier 2024 la nomenclature comptable devient la M57 en substitution de la M14 auparavant utilisée.

Le budget primitif peut être consulté sur simple demande au siège de la communauté de communes aux heures d'ouvertures des bureaux.

1.2. Les éléments de contexte

Le budget primitif 2024 a été établi dans le respect des orientations budgétaires débattues en conseil communautaire le 30 novembre 2023 et dans la continuité et le respect des engagements du présent mandat affirmant la volonté de faire de notre territoire un pôle d'équilibre à l'ouest de l'agglomération toulousaine tout en préservant la santé financière de la communauté de communes.

Il intègre notamment trois évolutions majeures pour la communauté :

- L'intégration de Fontenilles au sein de la communauté de communes en année pleine
- L'exercice de la compétence mobilités reprise à la Région à partir du 1er janvier 2024
- La première année de perception du produit de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) incitative en substitution du produit de la TEOM ordinaire.

Ces éléments ont un impact important sur le budget communautaire.

2. Le budget 2024 du Grand Ouest Toulousain.

2.1. La section de fonctionnement

La section de fonctionnement du Grand Ouest Toulousain s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 25 251 300 euros. Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communautaires.

GRAND OUEST TOULOUSAIN : SECTION DE FONCTIONNEMENT 2024					
Dépenses			Recettes		
Chapitres	Crédits 2023	BP 2024	Chapitres	Crédits 2023	BP 2024
011 : Charges à caractère gén	3 413 550,00	3 605 000,00	002 : Excédent reporté fonctionn	4 370 157,56	0,00
012 : Charges de personnel	5 250 000,00	5 800 000,00	70 : Produits des services	494 000,00	459 000,00
014 : Atténuation de produits	7 712 577,88	8 157 500,00	73 : Impôts et taxes	18 504 328,33	21 751 300,00
022 : Dépenses imprévues	221 118,01		013 : Atténuation de charges	0,00	30 000,00
023 : Virement à section d'inv	4 605 000,00	531 120,00	74 : Dotations et participations	2 670 709,00	2 970 000,00
65 : Autres charges gest. cour	4 019 500,00	5 712 900,00	75 : Autres produits gestion cour	35 000,00	35 000,00
66 : Charges financières	69 449,00	119 780,00	77 : Produits exceptionnels	78 000,00	0,00
67 : Charges exceptionnelles	15 000,00				
67 : Charges spécifiques		5 000,00			
68 : Provisions		20 000,00			
042 : Opérat. ordre entre sec	850 000,00	1 300 000,00	042 : Opérations ordre entre sect	4 000,00	6 000,00
Total dépenses	26 156 194,89	25 251 300,00	Total recettes	26 156 194,89	25 251 300,00

Il est à noter que les chapitres comptables évoluent entre la nomenclature M14 et la nomenclature M57. Les cases marquées en pointillées retranscrivent ces modifications.

2.1.1. Les recettes de fonctionnement par chapitre

Pour la construction de son budget 2024, la communauté de communes a estimé prudemment ses recettes.

Le chapitre 70 : Produits des services

Chapitre		BT 2023	BP 2024	Evolution en euros	Evolution en pourcentage
70	Produits des services	494 000,00	459 000,00	- 35 000,00	- 7,09%

Les produits des services regroupent :

- la facturation aux communes des services assurés par la communauté de communes au travers du service commun ADS : 255 000 euros
- la refacturation de logiciels mutualisés : 5 000 euros
- les régies de recettes des centres sociaux : 8 000 euros
- les recettes liées à la collecte des déchets verts : 190 000 euros

- la location de bâches illustrées : 1 000 euros

L'évolution principale de ce chapitre est portée par l'augmentation de la facturation du service commun ADS aux communes du fait de l'intégration de Fontenilles et par l'anticipation d'une baisse des recettes liées à la collecte des déchets verts du fait d'un désabonnement progressif des usagers.

Le chapitre 73 : Impôts et taxes

Chapitre		BT 2023	BP 2024	Evolution en euros	Evolution en pourcentage
73	Impôts et taxes	18 504 328,33	21 751 300,00	+ 3 246 971,67	+ 17,55%

L'augmentation de ce chapitre s'explique tout d'abord par la perception en année pleine des recettes fiscales collectées sur le territoire de Fontenilles.

En complément, du fait de la prise de compétence mobilités, deux nouvelles recettes s'ajoutent à ce chapitre : l'attribution de compensation perçue par la communauté de communes de la part de la Région et d'autre part le produit de taxe foncière bâtie. Celle-ci est instituée à un taux de 2.5% à partir de 2024 pour assurer le financement de cette compétence.

En complément, le produit de TEOM est désormais composé, dans sa grande majorité, de la TEOMi perçue sur le territoire des communes de Plaisance du Touch, Léguevin, La Salvetat Saint Gilles, Lévignac, Lasserre-Pradère, Mérenvielle et Sainte Livrade. Seule la commune de Fontenilles est encore assujettie à la TEOM ordinaire. La communauté de communes anticipe un produit en baisse de 680 000 euros à périmètre constant du fait de la forte réduction des déchets collectés.

Les taux des autres taxes restent inchangés.

Les principaux postes de ce chapitre taxes sont donc estimés comme suit :

- La fraction de la TVA nationale en compensation de la TH et la CVAE : 7 250 000 euros
- La taxe foncière sur les propriétés bâties : 1 100 000 euros
- La taxe foncière sur les propriétés non bâties : 16 000 euros
- La taxe additionnelle sur le foncier non bâti : 142 000 euros
- La cotisation foncière des entreprises : 2 800 000 euros
- La taxe sur les surfaces commerciales : 360 000 euros
- Les impositions forfaitaires sur les entreprises de réseau : 275 000 euros
- La taxe d'enlèvement des ordures ménagères : 7 260 000 euros
- L'attribution de compensation perçue de la part de la Région : 954 300 euros

Le chapitre 013 : Atténuations de charges

Chapitre		BT 2023	BP 2024	Evolution en euros	Evolution en pourcentage
013	Atténuations de charges	0,00	35 000,00	+ 35 000,00	%

Les atténuations de charges regroupent les recettes perçues par la communauté de communes du fait des remboursements d'indemnités journalières.

Le chapitre 74 : Dotations et participations

Chapitre		BT 2023	BP 2024	Evolution en euros	Evolution en pourcentage
74	Dotations et participations	2 670 709.00	2 970 000.00	+ 299 291.00	+ 11,21%

Ce chapitre regroupe les dotations et participations versées par l'Etat, Citéo et la Caisse d'allocations familiales.

La dotation d'intercommunalité est envisagée en hausse du fait de l'intégration de Fontenilles de même que les versements de CITEO du fait d'une augmentation des tonnages du tri. Par ailleurs il est anticipé la perception des subventions de la part de l'ADEME du fait de la mise en place de la TEOMi en 2022 et 2023.

Les principaux postes de recettes s'établissent donc comme suit :

- Etat : dotations d'intercommunalité, dotation de compensation, FCTVA sur le fonctionnement, compensations des réformes successives : 2 060 000 euros
- CITEO : 300 000 euros
- Caisse d'Allocations Familiales au titre des centres sociaux : 360 000 euros
- ADEME (subvention pour la mise en place de la TEOMi) 250 000 euros

Le chapitre 75 : Les autres produits de gestion courante

Chapitre		BT 2023	BP 2024	Evolution en euros	Evolution en pourcentage
75	Autres produits de gestion courante	35 000,00	35 000,00	+ 0.00	+ 0,00%

Le chapitre 75 est anticipé comme stable. Les recettes perçues concerne ici certains reversements spécifiques des filières de recyclages.

Le chapitre 77 : les produits exceptionnels

Chapitre		BT 2023	BP 2024	Evolution en euros	Evolution en pourcentage
77	Produits exceptionnels	78 000,00	0,00	- 78 000.00	- 100,00%

Il n'y a pas de produits exceptionnels anticipés pour l'année 2024.

2.2.2. Les dépenses de fonctionnement par chapitre

Le chapitre 011 : charges à caractère général

Chapitre		BT 2023	BP 2024	Evolution en euros	Evolution en pourcentage
011	Charges à caractère général	3 413 550,00	3 605 000,00	+ 191 450,00	+ 5,61%

Les charges à caractère général connaîtront une légère hausse en 2024 du fait notamment d'une augmentation des budgets des services liés à l'intégration de Fontenilles en année pleine et de la création d'un service mobilités. A contrario les dépenses liées à la mise en place de la TEOMi n'apparaissent plus et minorent donc l'augmentation.

En fin, la communauté a créé une ligne « Dépenses imprévues » qui faisait l'objet d'un chapitre dédié sous l'ancienne nomenclature comptable.

L'ensemble des dépenses sont ventilées par services gestionnaires comme suit :

Service	Budget 2024
Juridique - marchés publics	27 000
Centres sociaux	98 700
Espace France Services	4 000
Convention Territoriale Globale	15 000
Voirie	340 000
Matériel communautaire	8 800
Bâtiments	258 700
Fluides	340 000
OM	1 515 700
TEOMI	0
Protection environnement et transitio	60 000
Mécanique	135 000
Aires d'accueil	30 000
Urba-ADS-Planification	50 000
Mobilités	35 000
Logement	42 600
Développement économique	48 060
Informatique	191 726
Communication	104 655
Culture animations	20 000
Direction générale	58 000
RH - 011	52 500
Administration générale / Finances	70 000
Dépenses imprévues	99 559
	3 605 000

Le chapitre 012 : les charges de personnel

Chapitre		BT 2023	BP 2024	Evolution en euros	Evolution en pourcentage
012	Charges de personnel	5 250 000,00	5 800 000,00	+ 550 000,00	+ 10,48%

Cette augmentation s'explique tout d'abord par l'impact en année pleine des mesures gouvernementales comme la hausse du point d'indice et de la revalorisation des entrées de grille les plus faibles décidés à compter du 1er juillet 2023 qui impactera le budget 2024 de 35 000 euros ainsi que la revalorisation de 5 points d'indice majorés de l'ensemble des grilles dont l'impact est estimé à 41 000 euros. En complément, du fait de la remise en concurrence de son contrat d'assurance pour les risques statutaires, la communauté de communes anticipe une hausse de cotisation de 60 000 euros.

Ces dépenses sur lesquelles la communauté n'a pas de prises représente environ 250 000 euros de la hausse attendues.

En complément la communauté assumera en année pleine le renforcement des services qu'elle a engagé en 2023 pour augmenter le rayonnement de ses actions. Les principaux postes concernent les centres sociaux et L'Espace France Services à hauteur de 110 000 euros et le service biodéchets impactera le budget à hauteur de 80 000 euros.

Enfin, les recrutements réalisés pour adapter les services à l'intégration de la commune de Fontenilles qui s'est échelonné sur l'année 2023 impactera également la commune en année pleine pour un impact d'environ 120 000 euros.

En complément, un renforcement des services, impactant le budget à hauteur de 80 000 euros, est prévu par la création de deux postes correspondant à la prise de compétences que la communauté de communes n'anticipait pas auparavant :

- Recrutement d'un **chargé de mission Contrat Local de Santé**
- Recrutement d'un **chargé de mission Mobilités**

En complément, les effets induits du GVT (glissement vieillesse technicité) et de l'avancement de carrière produiront à minima 1% de dépenses supplémentaires chaque année.

Le chapitre 014 : atténuations de produits

Chapitre		BT 2023	BP 2024	Evolution en euros	Evolution en pourcentage
014	Atténuations de produits	7 712 557,88	8 157 500,00	+ 444 922,00	+ 5,77%

Les atténuations de produits regroupent :

- Les attributions de compensation versées aux communes : 6 046 159,55 euros
- Le FNGIR : fonds national de garantie individuel des ressources : 2 061 365,00 euros
- Une provision pour imprévus : 49 975.45 euros

La hausse des crédits s'explique par l'inscription de l'intégralité de l'attribution versée à la Ville de Fontenilles et la prise en charge du FNGIR pour le compte de Fontenilles.

Le chapitre 65 : autres charges de gestion courante

Chapitre		BT 2023	BP 2024	Evolution en euros	Evolution en pourcentage
65	Autres charges de gestion courante	4 019 500,00	5 712 900,00	+ 1 693 400,00	+ 42,13%

L'augmentation des charges de gestion courante s'explique principalement par le versement d'une contribution à Tisséo, l'augmentation des cotisations aux syndicats du fait de l'intégration de Fontenilles et l'augmentation de la subvention aux budgets annexes pour les zones d'activités économiques. Les principaux postes de dépenses sont les suivants :

- Subventions aux budgets annexes : 310 000 euros
- Participations aux syndicats et associations : 505 000 euros
- Cotisation à DECOSET : 3 000 000 euros
- Cotisation à Tisséo collectivités : 1 329 400 euros

Les autres postes concernent les subventions aux associations, les reversements au Muretain Agglo pour la gestion de l'aire d'accueil de Frouzins-Plaisance du Touch, des frais de logiciels et une provision pour imprévus.

Le chapitre 66 : Les charges financières

Chapitre		BT 2023	BP 2024	Evolution en euros	Evolution en pourcentage
66	Charges financières	69 449,00	119 780,00	+ 50 331,00	+ 72,47%

Les charges financières seront en hausse du fait de la contraction d'un nouvel emprunt en 2023.

Le chapitre 67: Les charges spécifiques

Chapitre		BT 2023	BP 2024	Evolution en euros	Evolution en pourcentage
67	Charges spécifiques		5 000,00		

Les charges spécifiques concernent les annulations de titres des exercices antérieurs.

Le chapitre 68 : Provisions

Chapitre		BT 2023	BP 2024	Evolution en euros	Evolution en pourcentage
68	Provisions		20 000,00		

Le chapitre 68 permets de mandater les provisions pour risques et charges que la communauté de communes pourrait avoir à passer dans l'année.

2.2. La section d'investissement

La section d'investissement du Grand Ouest Toulousain s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 6 706 970 euros. Le budget d'investissement regroupe l'ensemble des dépenses qui permettent à la communauté de communes d'accroitre son patrimoine avec notamment les dépenses d'équipement ou le remboursement du capital de la dette.

GRAND OUEST TOULOUSAIN : SECTION D'INVESTISSEMENT 2024					
Dépenses			Recettes		
Chapitres	Crédits 2023	BP 2024	Chapitres	Crédits 2023	BP 2024
001 : Solde d'exécution d'investiss	1 411 340,27	0,00	001 : Solde d'exécution investisse	0,00	
020 : Dépenses imprévues d'invest	197 295,64		021 : Virement de la section de fo	4 605 000,00	531 120,00
040 : Subv d'invest. transférées co	4 000,00	5 999,49	024 : Produits de cession	0,00	35 000,00
041 : Opérations patrimoniales	100 000,00	100 000,00	040 : Amortissement des immobil	850 000,00	1 300 000,00
			041 : Opérations patrimoniales	100 000,00	100 000,00
20 : Immobilisations incorporelles					
21 : Immobilisations corporelles	9 428 863,27	5 600 819,51	10222 : FCTVA	530 000,00	350 000,00
23 : Travaux en cours			1068 : Excédent de fonctionneme	3 500 000,00	0,00
26 : Participations	45 000,00		13: Subventions	529 803,28	265 778,00
16 : Remboursement d'emprunt	428 665,00	500 151,00	16 : Emprunts	1 500 360,90	3 625 072,00
4581 : Opérations sous mandat - D	200 000,00	500 000,00	4582 : Opérations sous mandat - R	200 000,00	500 000,00
Total dépenses d'investissement	11 815 164,18	6 706 970,00	Total recettes d'investissement	11 815 164,18	6 706 970,00

Il est à noter que les chapitres comptables évoluent entre la nomenclature M14 et la nomenclature M57. Les cases marquées en pointillées retranscrivent ces modifications.

2.2.1 Les recettes d'investissement par chapitre et opérations

Le chapitre 024 : Produits de cession

Chapitre		BT 2023	BP 2024	Evolution en euros	Evolution en pourcentage
024	Produits de cession	00,00	35 000,00	+ 35 000.00	%

Il s'agit de la recette que percevra la communauté de communes du fait de la vente du fonds du terrain du siège de la Communauté de Communes à la société Delta Enseigne.

Le chapitre 10 : Les dotations, fonds divers et réserves

Chapitre		BT 2023	BP 2024	Evolution en euros	Evolution en pourcentage
10	Dotations	530 000,00	350 000,00	- 180 000.00	- 33,96%

Les estimations en matière de FCTVA sont évaluées prudemment en fonction des dépenses d'investissements inscrites au budget 2024.

Le chapitre 13 : Les subventions d'investissement

Chapitre		BT 2023	BP 2024	Evolution en euros	Evolution en pourcentage
13	Subventions	529 903,28	265 778,00	- 264 025.28	- 49,83%

Le chapitre 13 regroupe les subventions du pool routier et les subventions d'équipements pour lesquelles la communauté de communes déjà reçu les arrêtés de notification de la part des financeurs. En l'occurrence est inscrite la subvention du conseil départemental pour la réhabilitation de la Maison des Habitants de la Vallée de la Save.

Le chapitre 16 : emprunts et dettes assimilées

Chapitre		BT 2023	BP 2024	Evolution en euros	Evolution en pourcentage
16	Emprunts	1 500 360,90	3 625 072,00	+ 2 124 711.10	+ 138,39%

Du fait de l'adoption du budget en décembre, les excédents reportés ne peuvent pas être inscrits au budget primitif. Un emprunt d'équilibre est donc inscrit à hauteur de 3 625 072 euros, celui-ci sera minoré lors l'arrêté des comptes et la présentation du budget supplémentaire.

Le chapitre 4582 : Les opérations pour comptes de tiers

Chapitre		BT 2023	BP 2024	Evolution en euros	Evolution en pourcentage
4582	Opérations pour compte de tiers	200 000,00	500 000,00	+ 300 000,00	+ 150,00%

Les opérations pour compte de tiers permettent l'inscription des refacturations des opérations réalisées pour le compte d'une autre collectivité en délégation maîtrise d'ouvrage. Elles s'équilibrent en dépenses et en recettes.

En 2024, la communauté de communes réalisera un tourne à gauche sur la route nationale 224 pour le compte de la commune de Lévignac.

2.2.2 Les dépenses d'investissement par chapitre et opérations

Le budget d'investissement 2024 est établi, en dépenses, par opérations.

Le chapitre 16 : emprunts et dettes assimilées

Chapitre		BT 2023	BP 2024	Evolution en euros	Evolution en pourcentage
16	Emprunts	428 665,00	500 151,00	+ 71 486,00	+ 16.68%

Du fait de la contraction d'un nouvel emprunt en 2023, l'annuité du remboursement du capital de la dette augmentera en 2024 par rapport à 2023.

Les chapitres 20, 21 et 23 : immobilisations incorporelles, corporelles et travaux en-cours

Chapitre		BT 2023	BP 2024	Evolution en euros	Evolution en pourcentage
20	Immobilisation incorporelles	9 428 863,27	5 600 819,51	- 3 828 043,76	- 41.11%
21	Immobilisations corporelles				
23	Travaux en cours				

Du fait de l'absence des excédents reportés, les réserves financières pour la réalisation du plan pluriannuel d'investissements ne sont pas retranscrites et seront inscrites lors de l'adoption du budget supplémentaire. Les sommes inscrites en investissement correspondent aux projets d'investissements de la communauté de communes pour l'année 2024 et connaissent une légère augmentation par rapport au budget primitif 2023 (4 903 000 euros).

Au sein de ces dépenses il convient de distinguer :

- D'une part les investissements courants qui intègrent les enveloppes d'investissements récurrents de la collectivité et les projets d'ampleur mesurée qui sont arbitrés chaque année (1 310 400,00 euros).
- D'autre part les inscriptions liées aux investissements prévus dans la programmation pluriannuelle du mandat (4 290 419,51 euros)

Les investissements courants et projets annuels

Regroupés dans une seule opération, ils se répartissent, par service gestionnaire, comme suit :

ENVELLOPPES RECURENTES		PROJETS SUPPLEMENTAIRES 2024	
SERVICES	BUDGET 2024	DEMANDES 2024	DETAIL
DG - Autres	50 000	0	
Ressources Humaines	20 000	0	
Espace France Services	2 000	0	
Communication	5 000	30 000	Site internet
Matériel communautaire	25 000	0	
Bâtiments	80 000	0	
Urbanisme - ADS - Planification	50 000	0	
Papi	17 000	0	
Collecte des ordures ménagères	200 000	0	
Mécanique	38 000	400 000	Un camion-grue (collecte PAV)
Informatique-télécommunications	55 000	40 000	Logiciel Développement économique (10 000€) et permissions de voirie (30 000€)
MOE Voirie	275 000	0	
Centres sociaux	23 400	0	
Total	**840 400**	**470 000**	

Les principales réalisations prévues dans le cadre de ces dépenses concernent l'acquisition d'un camion-grue afin de permettre la collecte en régie des points d'apports volontaires du territoire (colonnes enterrées ou aérienne à l'exception des colonnes de verre), l'équipement informatique de la collectivité et la refonte du site internet.

Les autres gros postes de dépenses correspondent au renouvellement du matériel communautaire notamment à la collecte (bacs, badges TEOMi…).

Les investissements dans le cadre du PPI :

Pour mémoire, le PPI actualisé a été présenté en conseil communautaire le 30 novembre 2023 à l'occasion du débat d'orientations budgétaires. Les crédits budgétaires 2024 du PPI sont les suivants :

Services	Crédits 2024
PLUi	150 000,00
Aires d'accueil gens du voyage	30 000,00
Réhabilitation centre social Vallée de la Save	98 419,51
Réhabilitation centre social de Léguevin	300 000,00
Construction Centre social Plaisance Ménude	200 000,00
Travaux routiers	2 360 000,00
Pistes cyclables	160 000,00
Ouvrages d'art	200 000,00
Composteurs / biodéchets	50 000,00
Colonnes enterrées	212 000,00
Mobilités	230 000,00
Réhabilitation pole environnement et siège	300 000,00
Total	**4 290 419,51**

Les principales opérations d'investissements inscrite sur ce budget concernent tout d'abord la réhabilitation des centres sociaux. Sont ainsi inscrits les travaux de réhabilitation du centre social de Léguevin, les dernières opérations de celui de la Vallée de la Save et les études pour la construction du centre social de la Ménude à Plaisance du Touch.

Du point de vue la planification, l'année 2024 verra également la sélection du bureau d'études pour la réalisation du Plan Local d'Urbanisme intercommunal. De même des premières actions concernant la mobilité sont prévues en investissement.

Des enveloppes sont également prévues pour la réalisation de travaux de voirie. En 2024, la communauté prévoit ainsi d'engager :

- La réhabilitation de la rue du 8 mai à Plaisance du Touch,
- L'aménagement de la rue Maubec à Fontenilles
- La reprise de la rue du Gex à Lasserre Pradère
- La réhabilitation du chemin Peymeriou et chemin du Levant à la Salvetat Saint Gilles
- L'aménagement du carrefour chemin du Remoulin RD42 à Mérenvielle.

Elle prévoit également de réaliser une piste cyclable sur le chemin du Promé à Lévignac conformément au schéma directeur cyclable approuvé le 30 novembre 2023 ainsi que des travaux d'entretien des ouvrages d'arts (pont de Lingfield à Plaisance du Touch et Chemin du Promé à Lévignac).

La communauté de communes continuera également à équiper le territoire en points d'apports volontaires pour les déchets et en composteurs collectifs.

Enfin, les études pour la réorganisation et la réhabilitation thermique des bureaux environnement et du siège de la communauté sont également inscrites.

Le chapitre 4582 : Les opérations pour comptes de tiers

Chapitre		BT 2023	BP 2024	Evolution en euros	Evolution en pourcentage
4581	Opérations pour compte de tiers	200 000,00	500 000,00	+ 300 000,00	+ 150,00%

Les opérations pour compte de tiers permettent l'inscription des refacturations des opérations réalisées pour le compte d'une autre collectivité en délégation maîtrise d'ouvrage. Elles s'équilibrent en dépenses et en recettes.

En 2024, la communauté de communes réalisera un tourne à gauche sur la route nationale 224 pour le compte de la commune de Lévignac.

3. Le Budget Annexe – Zones d'activités économiques.

Le développement économique est une compétence obligatoire depuis le 01 janvier 2017. En ce qui concerne la communauté de communes, elle dispose de plusieurs zones d'activités clôturées, à savoir :

- sur la Commune de la Salvetat Saint Gilles : Taure
- sur la Commune de Plaisance du Touch : Rivière, Bourgogne, Ménude
- sur la Commune de Fontenilles : L'Espèche

3.1. Le budget annexe ZAE 2024 : la section de fonctionnement

Le budget annexe ZAE s'équilibre en section de fonctionnement à 289 542.16 euros.

ZAE : BP 2024 - Section de fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
Chapitres	BP 2023	BP 2024	Chapitres	BP 2023	BP 2024
002 : Déficit reporté de fonctionnement			002 : Excédent reporté fonctionnement		
011 : Charges à caractère général	150 000,00	260 000,00	70 : Produits des services	27 750,00	27 750,00
65 : Autres charges gestion courante	10,00	10,00	74 : Dotations et participations	150 000,00	260 000,00
67 : Charges exceptionnelles	27 750,00	27 750,00	75 : Autres produits de gestion courante	10,00	10,00
022 : Dépenses imprévues fonctionnement	0,00	0,00			
023 : Virement à section d'investissement					
042 : Opérat. ordre entre sections 71355	1 782,16	1 782,16	042 : Opérat. ordre entre sections 71355		1 782,16
Total dépenses	179 542,16	289 542,16	Total recettes	177 760,00	289 542,16

En dépenses, le chapitre 011 comptabilise les crédits budgétaires liés à :

- Des travaux d'entretiens (marquage au sol, reprises de chaussée…) : 40 000 euros
- L'entretien des ZAE (espaces verts, bassins d'orage, factures d'électricités…) : 90 000 euros
- La réfection du rond-point Gay Lussac sur la Zone de la Ménude : 80 000 euros
- Une première tranche du projet de végétalisation des zones d'activités Ménude à Plaisance du Touch et Taure à la Salvetat Saint Gilles : 50 000 euros

En recette, le chapitre 74 est constitué par les versements du budget principal à hauteur de 260 000 euros.

Les chapitres 67 et 70 concernent les opérations liées à la vente de la parcelle BL46 (vente Denjean)

3.2. Le budget annexe ZAE 2023 : la section d'investissement

ZAE : BP 2023 - Section d'investissement					
Dépenses			Recettes		
Chapitres	Crédits 2023	BP 2024	Chapitres	Crédits 2023	BP 2024
001 : Solde d'exécution d'investissement reporté			001 : Solde d'exécution investissement rep	27 316,47	
20 : Immobilisations incorporelles					
21 : Immobilisations corporelles	27 316,47				
040 : Variation de stock terrains 3555	1 782,16	1 782,16	040 : Variation de stock terrains 3555	1 782,16	1 782,16
020 : Dépenses imprévues d'investissement					
			1068 : Excédent de fonctionnement capitali	0,00	
Total dépenses d'investissement	29 098,63	1 782,16	Total recettes d'investissement	29 098,63	1 782,16

En investissement le budget annexe ZAE 2024 n'intègre que des opérations d'ordre.

4. Le Budget Annexe – Zone d'activités économiques de Génibrat

Le développement de la ZAE de Génibrat n'étant pas encore finalisé, celle-ci fait l'objet d'un budget annexe dédié.

L'ensemble des dépenses d'entretien et de commercialisation sont estimés à 50 000 euros équilibrés par un versement du budget principal du même montant.

Des études sur les travaux éventuels de viabilisation sont en cours. Si ces travaux s'avèrent nécessaires, ils feront l'objet d'inscriptions budgétaires ultérieures.

ZAE : BP 2024 - Section de fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
Chapitres	Crédits 2023	BP 2024	Chapitres	Crédits 2023	BP 2024
002 : Déficit reporté de fonctionnement			002 : Excédent reporté fonctionnement		
011 : Charges à caractère général	450 000,00	50 000,00	70 : Produits des services	450 000,00	0,00
65 : Autres charges gestion courante	10,00	10,00	74 : Dotations et participations		50 000,00
67 : Charges exceptionnelles		0,00	75 : Autres produits de gestion courante	10,00	10,00
022 : Dépenses imprévues fonctionnement		0,00			
023 : Virement à section d'investissement					
042 : Opérat. ordre entre sections 71355		0,00	042 : Opérat. ordre entre sections 71355		0,00
Total dépenses	450 010,00	50 010,00	Total recettes	450 010,00	50 010,00